



Interreg



Cofinancé par
l'Union Européenne

NEXT Italie - Tunisie



Appel à candidature pour la sélection d'un auditeur de dépenses

Dans le cadre du projet **ESCAPE**, financé par le programme Interreg Next Italie Tunisie, le laboratoire d'ingénierie des systèmes industriels et des énergies renouvelables (LISIER_Lab) de l'école nationale supérieure d'ingénieurs de Tunis (ENSIT), Université de Tunis, partenaire n°03 du projet **ESCAPE-A1-2.S-153** lance une consultation pour la sélection d'un auditeur externe commun pour l'audit de l'ensemble des dépenses effectuées par les partenaires tunisiens pour la mise en œuvre de ce projet et ce pour toute la durée du projet.

Peuvent participer à la présente consultation les experts comptables ou les bureaux d'expertise comptable membres de l'« *Ordre des experts comptables de Tunisie* » à la date limite de la réception des offres.

Les parties intéressées peuvent consulter les **termes de référence** ci-joints.

L'offre est constituée :

1. Un dossier administratif et technique qui doit contenir les pièces énumérées à l'article 6 des termes de référence.
2. Une offre financière conformément à l'annexe 1 des termes de référence.

Le dossier administratif et technique ainsi que l'offre financière doivent être consignés dans une enveloppe fermée. Elle doit mentionner la spécification suivante :

Sélection d'un Auditeur de dépenses pour la Société de Gestion de la Technopole de Borj Cedria et le Laboratoire d'Ingénierie des Systèmes Industriels et des Énergies Renouvelables-ENSIT, partenaires tunisiens, dans le cadre du projet ESCAPE

– A ne pas ouvrir avant la séance d'évaluation –

Seuls les plis reçus au plus tard le **12 Mars 2026 à 16H00** seront déclarés recevables (le cachet du bureau d'ordre de la société de gestion fait foi).



N/204



Société de Gestion de la Technopole de Borj Cedria /
Laboratoire d'Ingénierie des Systèmes Industriels et des Énergies
Renouvelables de l'Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieurs de Tunis

Programme Interreg Next Italie Tunisie

Consultation N°3/2026

Termes de référence pour la sélection d'un auditeur de dépenses externe

PROJET: ESCAPE

Expérimentation et Adaptation pour une Utilisation Sécurisée, Connectée
et Améliorée des ressources en eau grâce à une Planification
Ecosystémique

(REF N°: A1-2.S-153)

CUP: G29I25000260007

Janvier 2026



NA

Contexte de la mission

La Société de Gestion de la Technopole de Borj Cedria et le Laboratoire d'Ingénierie des Systèmes Industriels et des Énergies Renouvelables-ENSIT sont les partenaires tunisiens du projet ESCAPE «*Expérimentation et Adaptation pour une Utilisation Sécurisée, Connectée et Améliorée des ressources en eau grâce à une Planification Ecosystémique*» (ESCAPE-A1-2.S-153) financé par le programme Interreg Next Italie tunisie.

ESCAPE a pour objectif principal d'améliorer l'efficacité et la résilience des réseaux d'eau face à la rareté croissante des ressources hydriques et aux pertes importantes enregistrées dans les infrastructures vieillissantes, en Sicile et en Tunisie. Le projet prévoit la mise en œuvre de sites pilotes afin de tester et démontrer des solutions innovantes, telles que des conduites intelligentes en matériaux composites intégrant des capteurs de détection des fuites et une plateforme d'aide à la décision basée sur les technologies IoT et d'intelligence artificielle, visant une réduction des pertes d'eau.

Art. 1 –Objet de l'appel

L'objet de ce Terme de référence (TdR) est d'organiser la sélection d'un auditeur externe pour l'audit de l'ensemble des dépenses effectuées par les partenaires tunisiens dans le cadre de la mise en œuvre du projet Expérimentation et Adaptation pour une Utilisation Sécurisée, Connectée et Améliorée des ressources en eau grâce à une Planification Ecosystémique, ESCAPE, A1-2.S-153 financés par le programme Interreg Next Italie -Tunisie pour la période 2021-2027. Les services d'audit seront fournis tout au long de la période complète d'exécution du projet (15/05/2025 - 14/05/2027) jusqu'à la clôture de la période de mise en œuvre du projet ESCAPE, soit 24 mois. Cela signifie qu'il comprend le processus complet de vérification des dépenses et des recettes pour le rapport final. La langue du contrat et de toutes les communications écrites, y compris les rapports, doit être le français.

L'auditeur doit exécuter les tâches qui lui sont confiées conformément aux procédures de mise en œuvre par le Programme en rédigeant au moins un rapport annuel et un rapport final avec la liste de contrôle y afférente. En cas de prolongation des activités du programme accordée par la CE, la mission fera l'objet d'une prorogation par avenant. Le simple prolongement calendaire de la mission ne donnera pas lieu à une modification du montant du contrat.

Donnée globale de projet :





Cofinancé par
l'Union européenne

NEXT Italie Tunisie

Suite à la décision du comité de suivi (CS) de L'Autorité de Gestion du Programme Interreg Next Italie Tunisie 2021-2027 en date du 08 Avril 2025, le projet Escape a été approuvé pour un montant de financement total de 820.000,00 Euros, avec les partenaires listés ci-dessus :

-Bénéficiaire Principal/ Partenaire 1 : EKSO Srl

-Partenaire 2 : Compagnie des Eaux des Communes d'Agrigente (AICA)

-Partenaire 3: Laboratoire d'Ingénierie des Systèmes Industriels et des Énergies Renouvelables (LISIER)

-Partenaire 4: Société de la Gestion de Technopole de Borj-Cedria (SGTBC)

Le budget total des coûts directs éligibles des partenaires tunisiens pour toute la durée du projet est de 389.500,00 € ainsi répartis :

- LISIER, Partenaire 3 du projet: 205.000,00 €
- SGTBC, Partenaire 4 du projet: 184.500,00 €

Art.2- Etendue de la mission

L'auditeur retenu est appelé à :

- Fournir tous les livrables d'audit requis conformément au calendrier de reporting du projet.
- Réaliser les audits de vérification des dépenses des documents financiers du projet conformément aux lignes directrices d'audit d'Interreg NEXT Italie Tunisie et aux règles nationales d'éligibilité, en veillant à l'utilisation de tout modèle obligatoire de reporting financier et de vérification des dépenses fourni par le programme de subvention.
- Préparer les rapports de vérification des dépenses (un par cycle de reporting) attestant de l'exhaustivité et de l'exactitude de la documentation des dépenses fournies.
- Garantir une qualité constante des quatre rapports d'audit
- Assurer la liaison avec l'équipe du projet afin de garantir un accès en temps utile aux documents, explications et clarifications nécessaires.
- Participer à des réunions de coordination ou de clarification ad hoc avec l'auditeur du chef de file.



JA

La vérification des dépenses se réfère à l'implémentation des procédures relatives à la réalisation financière comme indiqué dans le contrat de subvention.

L'auditeur recevra une copie du Contrat de Subvention et une note sur le budget de projet afin d'acquérir une connaissance approfondie des termes et des conditions du contrat et de ses annexes et les informations relatives à son mandat.

Le prestataire devra réaliser personnellement les missions précitées tout en utilisant le personnel de sa structure et des équipements de sa propriété

Art.3- Durée de la mission

La mission de l'Auditeur démarre à partir de la date de signature du contrat de collaboration pour une année renouvelable et pour toute la durée du projet soit 24 mois (à partir du 15 Juin 2025), sauf en cas de prolongation du projet acceptée par l'Autorité de Gestion.

Art. 4-Conditions de participation

L'auditeur externe doit remplir au moins les conditions générales et professionnelles suivantes:

4-1 Conditions générales:

- L'auditeur doit être un expert-comptable ou un bureau d'expertise comptable membre de l'Ordre des experts comptables de Tunisie à la date limite de la réception des offres.
- Pour les bureaux d'expertise comptable, l'équipe intervenante doit comprendre au moins un membre ayant la qualité d'expert-comptable.
- Le participant ne doit pas, à la date limite de la réception des offres, être en train d'accomplir des tâches spéciales liées au suivi, à l'organisation, à la comptabilité ou à l'assistance-conseil dans l'organisation concernée.
- Le participant ne doit pas être dans l'un des cas d'exclusion prévus par la législation en vigueur.
- Ne peuvent participer à la procédure de sélection que les experts comptables et les bureaux d'expertise comptable dont les noms figurent sur la liste détenue au niveau du Contrôle Général des Services publics à la Présidence du Gouvernement désigné en tant que Point de Contact de Contrôle (PCC) et arrêtée suite à une session de formation qui sera organisée par l'Autorité nationale, Le PCC et les deux autorités de gestion des deux programmes au profit des experts comptables.
- Les Experts Comptables peuvent présenter leurs candidatures sous forme de groupement d'auditeurs. Dans ce cas, tous les membres du groupement doivent être inscrits sur la liste détenue par le PCC. Le groupement doit désigner un chef de file.



- Les Experts Comptables qui souhaitent effectuer des missions d'audit des projets, et dont les noms figurent sur la longue liste ne peuvent pas effectuer des missions d'assistance / gestion financière au profit des différents partenaires des deux programmes susmentionnés.

4.2 Conditions professionnelles:

Le signataire des rapports d'audit doit être un expert-comptable et membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie. Il s'engage à réaliser la mission conformément aux normes et à la déontologie exposées dans les TdR du contrat de subvention.

Les conditions susmentionnées doivent être remplies par les candidats à la date limite de présentation des candidatures indiquée dans l'avis lancé par le bénéficiaire.

L'absence de l'une des conditions générales ou professionnelles requises entraîne l'exclusion de la candidature de la procédure de sélection.

Art. 5 Modalités de soumission:

Les experts comptables ou les bureaux d'expertise comptable doivent envoyer leurs dossiers par courrier postal ou les remettre directement au Bureau d'ordre de la Société Gestion de la Technopole de Borj Cédria- SGTBC- contre décharge à l'adresse suivante :

Société de Gestion de la Technopole de Borj Cédria Route Touristique de Soliman

Borj Cédria BP - 174- Hammam chatt – 1164

Les offres parvenues par voie électronique ne sont pas acceptées.

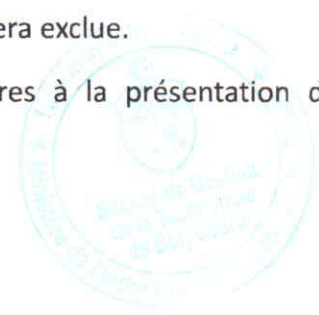
La date limite de réception des offres est fixée dans l'avis, le cachet du bureau d'ordre faisant foi.

Les offres parvenues après la date et l'horaire mentionnés ne seront pas prises en considération.

La soumission est présentée en une seule étape. Elle comprend l'offre technique et l'offre financière, ainsi que toutes les pièces et documents demandés.

Toute offre ne remplissant pas les conditions susmentionnées sera exclue.

Le participant soumet l'offre avec les documents nécessaires à la présentation de la candidature.



Toutes les pages des Termes de référence doivent être visées. La dernière page doit contenir la date, la signature du participant et son cachet.

L'enveloppe doit mentionner la spécification suivante:

Sélection d'un Auditeur de dépenses pour la Société de Gestion de la Technopole de Borj Cedria et le Laboratoire d'Ingénierie des Systèmes Industriels et des Énergies Renouvelables-ENSIT, partenaires tunisiens, dans le cadre du projet ESCAPE

« A ne pas ouvrir avant la séance d'évaluation ».

Est rejetée toute offre :

- Parvenue après les délais (le cachet du bureau d'ordre faisant foi).
- Non fermée.
- Dont un document ou plusieurs documents demandés ne sont pas présentés ou qui ne sont pas présentés conformément aux exigences de l'article 4 de ces TdR.
- Ne répondant pas aux termes de référence ou dont le participant y a apporté des modifications.
- Dont l'expert-comptable signataire des rapports ne figure pas parmi l'équipe intervenante.

Art. 6 Pièces constitutives de l'offre:

Le dossier comprend obligatoirement les pièces suivantes :

Les documents administratifs et techniques	Les obligations du participant
- les TdR	Dûment signés, visés et portant le cachet du candidat (du bureau).
- Une déclaration sur l'honneur présentée par le participant attestant qu'il n'était pas employé par le bénéficiaire ou qu'il se sont passés au moins 5 ans de la fin de la relation de travail au sein de l'organisation	Déclaration portant signature du participant, son cachet et la date.
- Une déclaration sur l'honneur présentée par le participant attestant qu'il n'est pas dans l'un des cas d'exclusion prévus dans la législation en vigueur	Déclaration portant signature du participant, son cachet et la date.
- Une déclaration sur l'honneur présentée par le participant, portant son engagement à signer l'offre et les rapports de	Déclaration portant signature de l'expert-comptable, le cachet du cabinet et la date.

vérification financière et qu'il est un représentant du bureau de l'expertise (pour les bureaux d'expertise)	
- Une copie du diplôme d'expertise comptable du participant (diplôme de l'intervenant catégorie A pour les bureaux ainsi qu'une copie des diplômes universitaires des membres de l'équipe)¹	-----
- Une attestation d'inscription à l'Ordre des Experts Comptables de la Tunisie (attestation d'inscription à l'ordre pour l'intervenant catégorie (A))²	-----
- CV du participant présentant l'expérience en matière d'audit des projets (les CV de tous les membres de l'équipe pour les bureaux d'expertise comptable répondant à cet appel)	CV portant la signature du participant (pour les CV des autres membres de l'équipe, ils doivent comporter leurs signatures ainsi que celle du participant catégorie A).
- La liste de l'équipe intervenante (pour les bureaux d'expertise)	liste portant signature de l'intervenant catégorie (A), le cachet du cabinet et la date
- La liste des organisations auprès desquelles, le participant a réalisé une mission d'audit de dépenses dans le cadre de projets de coopération	La liste doit porter la signature du participant, son cachet et la date NB : les missions qui ne sont pas appuyées par des justificatifs (contrats, note d'honoraire...) ne sont pas prises en compte dans la note attribuée par la commission
Les documents financiers	Les obligations du participant
L'offre financière en toutes lettres et en chiffre	Dûment signée, visée et portant le cachet du candidat (ou du bureau).

Art. 7 Examen des candidatures

Les candidatures présentées dans les délais prévus dans l'avis de sélection de l'auditeur externe sont examinées par la Commission compétente auprès du SGTBC/LISIER du projet ESCAPE.

Seuls les candidats qui remplissent toutes les conditions seront admis à la sélection.

¹ La vérification de ce document sera assurée par la commission compétente

² Idem



La commission compétente peut inviter le cas échéant, par écrit (fax, e-mail, lettre...), les participants qui n'ont pas présenté tous les documents administratifs et techniques requis à compléter leurs offres dans les sept jours (ouvrables) suivant la date de la demande, par courrier ou en les déposant au bureau d'ordre du bénéficiaire.

L'offre est exclue en cas de non-respect du délai supplémentaire ou en cas de la non présentation des documents requis.

Art. 8 Méthodologie de dépouillement des offres :

8-1 -Offre technique

La Commission évalue les offres techniques des candidats et attribue une note technique (NT) suivant les critères suivants :

Les critères d'évaluation	Le barème d'évaluation	Nombre de points
Ancienneté d'inscription du participant dans l'ordre des experts comptables (du participant signataire des rapports pour les bureaux d'expertise comptables participants)	- Moins de 03 ans :30 points - Entre 03 et 07 ans: 35 points - Au-delà de 07 ans: 40 points	40
Nombre de missions en tant qu'auditeur de programmes ou de projets de coopération (internationale, régionale, multilatérale, bilatérale...).	10 points pour chaque mission dans la limite de 60 points³	60
Le Total		100

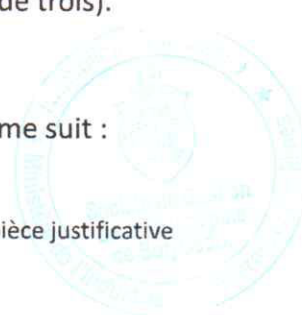
8-2 Offre financière

La commission classe les offres financières d'une façon croissante. Elle attribue la note financière (NF) maximale de 100 points à l'offre la moins disante. Les autres notes seront attribuées proportionnellement à la note maximale (en application de la règle de trois).

Exemple :

Supposons que 4 offres financières sont parvenues au bénéficiaire comme suit :

³ Ne seront prises en compte par la commission que les missions dont l'auditeur apporte une pièce justificative de son accomplissement (contrat, convention, note d'honoraire...)



N° de l'Offre	Montant (Milles Dinars)
1	65
2	40
3	20
4	85

Le nombre de points octroyés à chaque offre sera comme suit :

Offres (classées par ordre croissant)	Montant (Milles Dinars)	Nombre de points
3	20	100
2	40	50
1	65	30,77
4	85	23,53

Et ce en appliquant la formule suivante (pour cet exemple) : $100 \times 20 / OF$

8-3 Note globale

La note globale (NG) est calculée selon la formule suivante :

$$NG = (60\% NT + 40\% NF) / 2$$

La Commission compétente sera responsable de :

- Arrêter la liste de candidats qui ne sont pas admis, en précisant la raison de l'exclusion. Les participants non retenus ne pourront contester, pour quelque motifs que ce soit, le bien fondé du choix de la commission, ni être indemnisés de ce fait.
- Arrêter la liste des participants admis (classement avec les notes correspondantes).

La commission se réserve la possibilité de ne pas donner suite à l'appel à candidature si elle juge qu'elle n'a pas obtenu des offres acceptables.

Art. 9 – Mentions supplémentaires

La signature des contrats entre les partenaires tunisiens du projet ESCAPE (SGTBC/LISIER) et l'auditeur nécessite la validation préalable du choix de l'auditeur par le Contrôle Général des services Publics en sa qualité de Point de Contact de Contrôle (PCC) pour les deux programmes INTERREG MED (2021-2027) et INTERREG Italie- Tunisie (2021-2027) et le montant de chaque contrat sera calculé avec un rapport entre l'offre financière et le montant du budget de chaque partenaire comme dans l'exemple ci-dessous :



Total Budget <u>coûts directs</u> <u>éligibles</u> partenaires tunisiens	389.500,00 €	%	Offre totale économique de l'auditeur	100 %
Total Budget <u>coûts directs</u> <u>éligibles</u> partenaire tunisien N°3 (LISIER)	205.000,00 €	%	Contrat Partenaire N°3 (LISIER)	52,63
Total Budget <u>coûts directs</u> <u>éligibles</u> partenaire tunisien N°4 (SGTBC)	184.500,00 €	%	Contrat Partenaire N°4 (SGTBC)	47,37

- Il revient au PCC la possibilité d'évaluer la qualité de travail de l'auditeur de sa propre initiative ou à la demande de l'AG ou de l'Autorité d'Audit (AA).
- Pour les deux programmes INTERREG MED (2021-2027) et INTERREG Italie- Tunisie (2021-2027), les partenaires Tunisiens d'un même projet doivent choisir le même auditeur. Un auditeur ne peut pas avoir plus de 10 projets à auditer par programme. Le PCC s'assurera du non dépassement de ce seuil et en informera le bénéficiaire principal ou le partenaire le cas échéant.

Le représentant Légal de la SGTBC

Mme Nada LACHAAL

Presidente
Directrice Generale
Nada Lachaal Taieb

Lu et approuvé par le soumissionnaire

Fait à:....., le.....

(Signature et cachet du soumissionnaire)

Coordinatrice du projet
Najet Abdennabi
Najet



interreg



Cofinancé par
l'Union européenne

NEXT Italie Tunisie

ANNEXE 1 : SOUMISSION

Je soussigné (nom et qualité), faisant élection de domicile à, après avoir pris connaissance de toutes les pièces de la consultation N°...../2025 «AUDITEUR DE DÉPENSES EXTERNE POUR LE PROJET ESCAPE-A1-2.S-153 et après m'être personnellement rendu compte, sous ma responsabilité, des conditions de déroulement de la mission à réaliser, je :

1- Reconnais avoir reçu, lu et accepté toutes les pièces de la présente consultation.

2- Me sou mets et m'engage envers la Société de Gestion de la Technopole de Borj Cédria, à exécuter, conformément aux conditions fixées par les documents afférents au marché, selon l'offre des prix dont le total Hors TVA (en lettres)

Et le total TTC (en lettres).....

Fait àLe

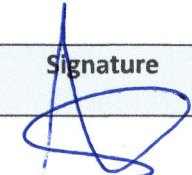
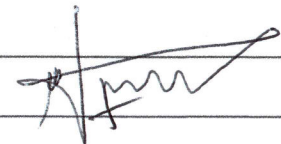
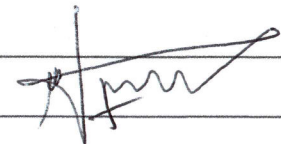
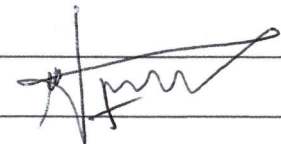
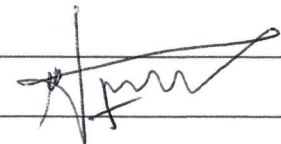
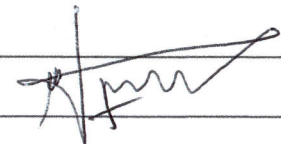
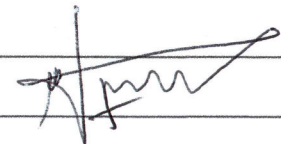
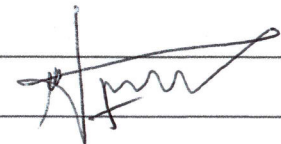
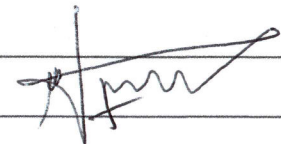
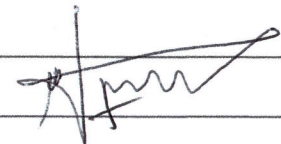
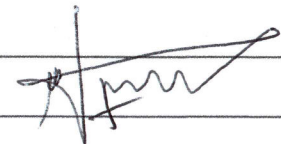
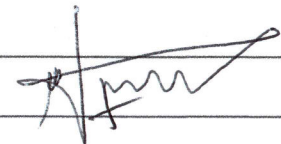
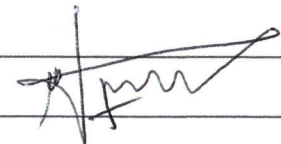
Signature et cachet du soumissionnaire

(Nom et prénom et cachet avec la mention « Bon pour soumission »)



SESSION DE FORMATION : AUDITEURS TUNISIENS

Tunis, 29 janvier 2026

N°	PROJET	Name	Surname	Signature
1	Auditeur	ABDELLATIF	ABBES	
2	Auditeur	Maroua	ABBES	
3	Auditeur	Wajdi	ABDELHEDI	
4	Auditeur	Hamadi	AKROUT	
5	Auditeur	Jamel	Aloui	
6	Auditeur	Nabil	Amimi	
7	Auditeur	Walid	AMMOUS	
8	Auditeur	hassen	ammous	
9	Auditeur	Haythem	AMOR	
10	Auditeur	Mohamed Salah	AZZABI	
11	Auditeur	SATAA	BEDOUI	
12	Auditeur	Samia	BELHADJ	
13	Auditeur	Karima	Belhedi	
14	Auditeur	SOFIENE	BEN ABID	

NEXT MED

NEXT Italie - Tunisie

TESIM NEXT

15	Auditeur	Ali	BEN AHMED	
16	Auditeur	nadhem	ben ali	
17	Auditeur	EL MOEZ	BEN AMOR	
18	Auditeur	abir	ben aoun	
19	Auditeur	Mohamed Béchir	BEN DHAOUIA	
20	Auditeur	Mohamed	Ben Ezzine	
21	Auditeur	Bahjet	Ben hamida	
22	Auditeur	Yousri	Ben Hassine	
23	Auditeur	samir	ben jema	
24	Auditeur	AMINE	BEN JEMAA	
25	Auditeur	Chokri	Ben lalkhal	
26	Auditeur	HAYTHEM	BEN MOHAMED	
27	Auditeur	Hassen	Ben Ouhiba	
28	Auditeur	Ahlem	Ben Salha	
29	Auditeur	Mohamed	BESBES	
30	Auditeur	Atef	Bouaouina	
31	Auditeur	Walid	BOUCHOUCHA	

Al. Ben Ahmed.

Tunisie
Audit et Control



Interreg

Co-funded by
the European Union

Interreg

Cofinancé par
l'Union Européenne

Interreg

Funded by
the European Union

NEXT MED

NEXT Italie - Tunisie

TESIM NEXT

32	Auditeur	Sahl	Bouharb	
33	Auditeur	Hichem	BOULEYMANE	
34	Auditeur	Skander	BOUSNINA	
35	Auditeur	AKRAM	BOUTAR	
36	Auditeur	ridha	bziouech	
37	Auditeur	Mohamed Hedi	CHAARI	
38	Auditeur	Mohamed Anis	Chaari	
39	Auditeur	Mohamed Amine	Charfeddine	
40	Auditeur	Hichem	CHEKIR	
41	Auditeur	mohamed amine	cherif	
42	Auditeur	Rafik	CHKIOUA	
43	Auditeur	Mohamed	Choyakh	
44	Auditeur	Walid	Chtara	
45	Auditeur	MALEK	DAGHRIR	
46	Auditeur	Lotfi	DAMMAK	
47	Auditeur	Rafik	Daoud	
48	Auditeur	Aymen	DOGUI	

CKT AUDIT
contact@cktaudit.com

NEXT MED

NEXT Italie - Tunisie

TESIM NEXT

49	Auditeur	KHALED	DRIRA	
50	Auditeur	Sofiene	El Bahi	
51	Auditeur	Sonia	EL BENNA	
52	Auditeur	TAREK	EL HAJ SALAH	
53	Auditeur	Mohamed Radhouane	EL HAJAM	
54	Auditeur	lobna	feki	
55	Auditeur	Amine	Fendri	
56	Auditeur	Mohamed	Fendri	
57	Auditeur	Mahdi	Gargouri	
58	Auditeur	slim	GHORBEL	
59	Auditeur	Ali	GODDI	
60	Auditeur	Hatem	Haddar	
61	Auditeur	NABIL	HAJJI	
62	Auditeur	mohamed khaireddine	Hamza	
63	Auditeur	HAMMA	HASNI	
64	Auditeur	Hela	Hassairi	
65	Auditeur	Wajdi	Hassine	



Interreg

Co-funded by
the European Union

NEXT MED

Interreg

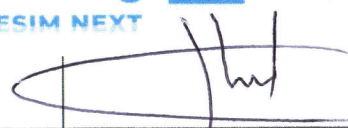
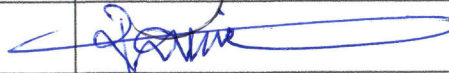
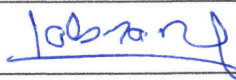
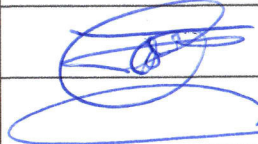
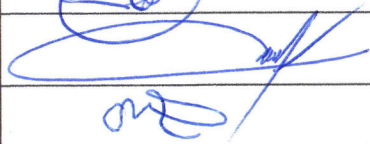
Cofinancé par
l'Union Européenne

NEXT Italie - Tunisie

Interreg

Funded by
the European Union

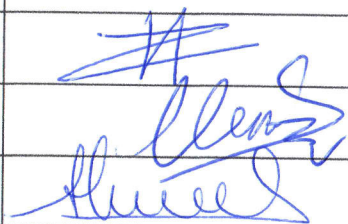
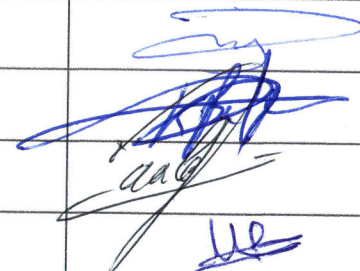
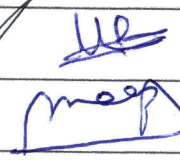
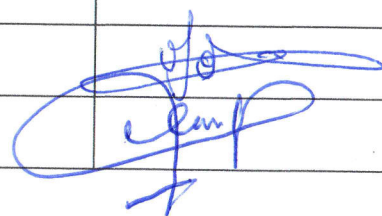
TESIM NEXT

66	Auditeur	mounir	HBAIEB	
67	Auditeur	Rami	HLELI	
68	Auditeur	Housseem eddine	Hosni	
69	Auditeur	Othmane	Jabrane	
70	Auditeur	ACHREF	JABRI	
71	Auditeur	Ahmed	Jabrouni	
72	Auditeur	Mohamed	JAOUA	
73	Auditeur	Mohamed ali	Jaziri	
74	Auditeur	Faroua	Jebabli	
75	Auditeur	Mohamed	JEBIR	
76	Auditeur	Nidhal	Jemaa	
77	Auditeur	ABDELAZIZ	JMAL	
78	Auditeur	Naim	KAABI	
79	Auditeur	ONS	KACEM	
80	Auditeur	Nasser	Kadri	
81	Auditeur	ZIED	KADRI	
82	Auditeur	Walid	Kallel	

NEXT MED

NEXT Italie - Tunisie

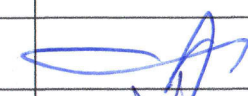
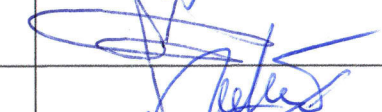
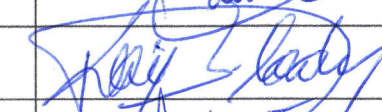
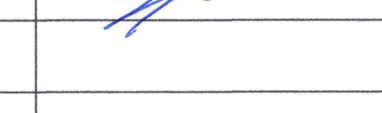
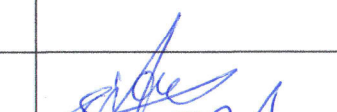
TESIM NEXT

83	Auditeur	Alaa	Kammoun	
84	Aucun	Anis	KARRAY	
85	Auditeur	Chokri	Kchaou	
86	Auditeur	FADWA	KHARRAT	
87	Auditeur	ZIED	KHEDIMALLAH	
88	Auditeur	MOHAMED GHAZI	KHIARI	
89	Auditeur	Ahmed	KHLIF	
90	Aucun	wassim	KHROUF	
91	Aucun	Wajih	KRICHEN	
92	Aucun	SAMIR	LABIDI	
93	Auditeur	Habib	Maalej	
94	Auditeur	MAALE'S-RACHED @LIVE.FR Rached RACHED	Maalej	
95	Auditeur	Mohamed Mehdi	Maazoun	
96	Auditeur	Asma	Maazoun	
97	Auditeur	Zakia	MABROUK	
98	Auditeur	+ Cabinet Fatma Makni fatma + Ste ENRAUD	makni	
99	Auditeur	AREF	MALLEK	

NEXT MED

NEXT Italie - Tunisie

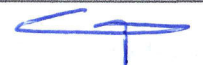
TESIM NEXT

100	Auditeur	MOHAMED	MASMOUDI	
101	Auditeur	Aymen	MCHIRGUI	
102	Auditeur	Houda	Mdallel	
103	Auditeur	BEN OTHMAN	MEHDI	
104	Auditeur	Walid	MEJDOUB	
105	Auditeur	Ahmed	Mejri	
106	Auditeur	Brahim	MEKKI	
107	Auditeur	Mohamed Zied	MHIRI	
108	Auditeur	KAIS	MILADI	
109	Auditeur	Ayman	Mkaouar	
110	Auditeur	Walid	Mlik	
111	Auditeur	Khaled	Mnif	
112	Auditeur	Zied	MOALLA	
113	Auditeur	CHAARI	MOHAMED ANIS	
114	Auditeur	M'hamed	MRABET	
115	Auditeur	Olfa	NANOUS KACEM	
116	Auditeur	Béchir	NEDRI	

NEXT MED

NEXT Italie - Tunisie

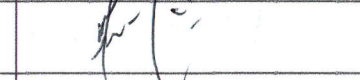
TESIM NEXT

117	Auditeur	Leila	Osmen	
118	Auditeur	Sami	Ouannes	
119	Auditeur	IMED	OUERIEMMI	
120	Auditeur	Mohamed yassine	rabah	
121	Auditeur	IMEN	RASSAA	
122	Auditeur	Imen	Rebai	
123	Auditeur	ARBIA	RIAHI	
124	Auditeur	Imen	Rouached	
125	Auditeur	Khalil	SABBAGH	
126	Auditeur	dammak	saber	
127	Auditeur	OUNI	Saber	
128	Auditeur	Amine	Sahli	
129	Auditeur	Ribah	saidi	
130	Auditeur	Houda	Salhi	
131	Auditeur	RANIA	saouli	
132	Auditeur	Jamel	SASSI	
133	Auditeur	lamia	SAYAH	

NEXT MED

NEXT Italie - Tunisie

TESIM NEXT

134	Auditeur	ADEL	SELLAMI	
135	Auditeur	Rim	Sioua	
136	Auditeur	RAKIA	SIOUD	
137	Auditeur	Haykal	SLAMA	
138	Auditeur	Manef	SLAMA	
139	Auditeur	ANIS	SMAOUI	
141	Auditeur	Anas	SOUABNI	
142	Auditeur	Hichem	Taboubi	
143	Auditeur	NIDHAL	TAIEB	
144	Auditeur	WALID	TLILI	
145	Auditeur	Faouzi	Toumi	
146	Auditeur	chiraz	trifa	
147	Auditeur	Wassim	Triki	
148	Auditeur	MARZOUGUI	Walid	
149	Auditeur	Marrakchi	Wassim	
150	Auditeur	Sofiène	WERIEMI	
151	Auditeur	amira	yedaas	

NEXT MED

NEXT Italie - Tunisie

TESIM NEXT

152	Auditeur	Marouen	Zaghouani	
153	Auditeur	ANIS	ZARROUK	
154	Auditeur	Sami	ZAYANI	
155	Auditeur	sami	zouch	
156	Auditeur	Noureddin	ZOUGAH	
157	Auditeur	NABIL	ZRIBI	

158 Auditeur

Saber

Ben Hassine

159 Auditeur (mks. audit@topnet.tn)

Mohamed Kareem

SARSAR

160 Auditeur

WASSIM

TURKI

161 Auditeur

Lassad

Smeidia

162 Auditeur

Mohamed

BAHLOUL

163 Auditeur

Tejebine

BEN OU ALI

164 Auditeur

Firas

Smaoui

165 Auditeur

Chihab

AFFES

166 Auditeur

Anis

Makke

167 Auditeur

Talal¹⁰

Mabrouk

168 Auditeur

Waghi

Haddou

169 HAYLAOUNI Khales

170 Thameur FENDRI

171 TOURAD CH AABOUNI

172 Fauzi SAOUD

173 Hichem Taboubi

174 Amid Amis

175 Siven Krichen

176 Amis Zekri

177 Siwan Chahlasni

178 Mohamed Ghorbel

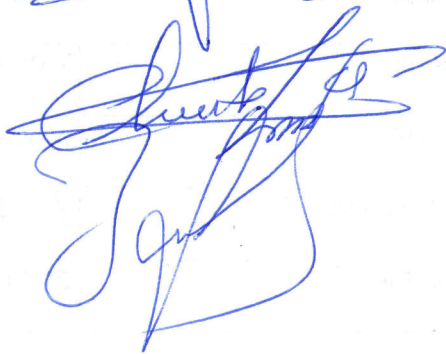
179 Abderrazek - SOUEI

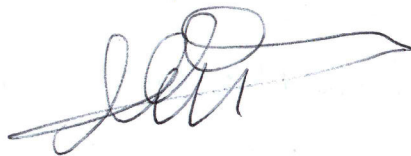
180 BORAHOL Jonhna

181 Abin NNARI

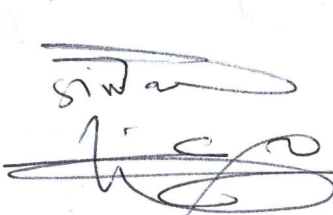




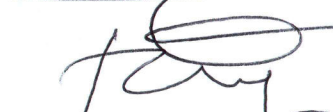
















Auditeur

Auditeur (98270158)

Auditeur.

Auditeur

Auditeur.

Auditeur

Auditeur

Auditeur

Auditeur

Auditeur

contact@exacomaudit.com

M. Fumana

mmani.abin@exacomaudit.com

mohamed.ghorbel@diplatac.com.tn

exacomaudit.com

181 Achilleu Aied BAKLOUTI

182 Boraketi Hanen Auditer

183 HAMZAOUR Mohamed

184 Delloe Anis

185 Haten Ben Negi

186 Haithem Snoussi

187 Houssein eddine kouri

188 Mohamed Ali Louati

189 TAHER Hassan

190 Haten omale

191 Tareel Koukri

192 Anis Frikha

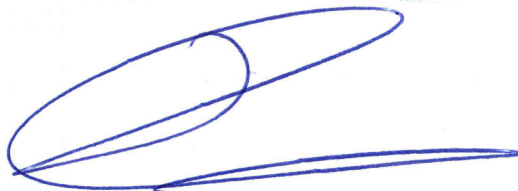
193 Rebek ISSAM

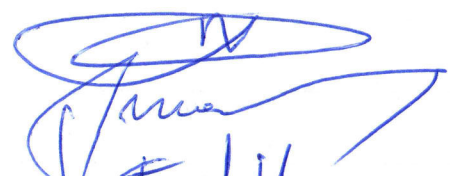
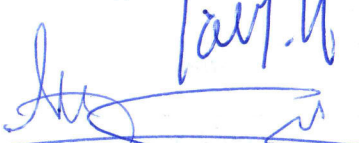
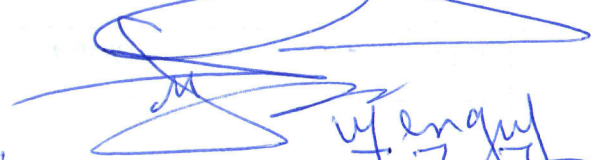
194 Chams Eddine yengui

195 Hani Ben Salah








196 78 EL DJENEL

197 Slim SELLAMI

198 Zied Khelifi

199 Nadjel Sellami

200 Kallel Houssein

201 Nedra Jlassi

202 Imen Boussaïd

203 Zoghovani Sfiene

204 Ahmed Boudaya

205 Abdelhamid Kaouzel

206 Ferida BACHIR

207 Wajdi Guerfala

Cabinet ABC

Cabinet Slim Sellami

Cabinet Accs Consulting

3a. Kallel@gmail.com

nedra.cabintsnj@gmail.com

imen.boussaïd.kallel@gmail.com

zoghovani.sfiene@gmail.com

ahmed.boudaya@

cabinet-ahmed-boudaya.com

abdelhamid.kaouzel@sartamidié.tn

feridabachir@gmail.com

wajdi.guerfala@gmail.com





